



VILLE DE
CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-559

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Mélanie Gagné, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024, a adopté le règlement numéro 24-559 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT 24-559 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais ce 21^e jour du mois de novembre 2024

Mélanie Gagné
Greffière